

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2022

▼ ▼

Etaient présent.e.s : Madame Ariane WACHTHAUSEN, Vice-Présidente du CCAS, Madame Véronique FRANCE-TARIF, Madame Eliane SAUTERON, Madame Michèle VIALA, Madame Yann OMBRELLO, Monsieur Éric LUCAS, Monsieur Patrick VILLETTE membres délégué.e.s du Conseil Municipal, Monsieur Michel BRUNET, Monsieur Jörg KALKBRENNER, Madame Camille LEBORGNE (à partir de 11h20), Madame Hélène MORVAN, représentants désignés par le Maire.

Absent.e.s, excusé.e.s : Monsieur David ROS Président du CCAS, Monsieur Augustin BOUSBAIN, membre délégué du Conseil Municipal, Monsieur Philippe FERRER, Monsieur Robert CHARVIN, Madame Myriam DECHAMPS Monsieur Michel MAHE, représentant.e.s désigné.e.s par le Maire.

Nombre de conseiller.e.s en exercice : 17

Nombre de présent.e.s à 11h04 : 10

Nombre de votant.e.s : 11

Le quorum étant atteint, Madame Ariane WACHTHAUSEN, Vice-Présidente du CCAS ouvre la séance du conseil d'administration à 11H04

2022-23 AFFECTATION DEFINITIVE RESULTAT DE L'ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES (EHPAD) LES CROCUS 2020

Le Conseil d'administration du Centre communal d'Action Sociale d'Orsay,

Vu le Code de la santé publique,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Vu le décret n° 2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles,

Vu l'instruction comptable n° 09-006-M22 du 31 mars 2009,

Vu la délibération n° 2007-27 du 14 décembre 2007 portant création du budget annexe au CCAS en vue d'assurer la gestion du centre d'accueil de jour « les Crocus »

Vu le compte d'emploi de l'ARS en date du 04/08/2022,

Vu la notification de la décision budgétaire du conseil départemental de l'Essonne pour 2022 du 10/06/2022,

Considérant la nécessité d'approuver définitivement les résultats de l'exercice 2020 tels qu'ils ont été retenus par les autorités de tarification,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Affecte les résultats par sections tarifaires de la manière suivante :

	Résultat 2020 proposé par l'établissement	Résultat 2020 retenu par l'instance de tarification	Reprise des résultats antérieurs		total résultats cumulés retenus	Affectation définitive des résultats 2020			
			Excédents C/110 2018 (affecté "à la réduction des charges d'exploitation")	Déficits C/119 2018 ("imputé aux charges d'exploitation")		Excédent	Déficit	Compte 10686 "Réserve de compensation" 2022	Compte 10686 "Réserve de compensation" 2023
						affecté à la réduction des charges d'exploitaton de l'exercice 2022 C/110	imputé aux charges d'exploitation de l'exercice 2022 C/119		
Dépendance	- 15 970,22	- 20 163,70			- 20 163,70			- 10 081,85	- 10 081,85
Hébergement	- 23 813,39	- 11 272,87			- 11 272,87			- 5 636,44	- 5 636,43
Soins	38 213,54	30 648,26			30 648,26	30 073,81		574,45	
total	- 1 570,07	- 788,31	-	-	- 788,31	30 073,81	-	- 15 143,84	- 15 718,28

Précise que l'état de la réserve de compensation s'établit comme suit après affectation du résultat définitif 2020 au 15 septembre 2022 :

Compte administratif de référence	Année d'affectation du résultat n-2	Dépendance	Hébergement	Soins	Total général
total		17 004,42 €	35 888,74 €	19 695,99 €	72 589,15 €
total sans situation nette pour 2019				10 069,99 €	62 519,16 €
ca 2011	2013	0,00 €	0,00 €	9 367,78 €	9 367,78 €
ca 2012	2014	0,00 €	6 261,76 €	1 326,99 €	7 588,75 €
ca 2013	2015	0,00 €	13 738,25 €		13 738,25 €
CA 2014	2016	0,00 €			0,00 €
ca 2015	2017	7 928,86 €		-846,73 €	7 082,13 €
ca 2016	2018	5 064,83 €	5 380,23 €	0,00 €	10 445,06 €
correction de l'affectation de la provision par la situation nette				9 626,00 €	9 626,00 €
ca 2017	2019	4 856,14 €	17 457,03 €	0,00 €	22 313,17 €
CA 2018	2020	3 954,77 €	-3 097,83 €	-2 209,19 €	-1 352,25 €
CA 2019 Définitif	2021	5 281,67 €	1 785,74 €	1 856,68 €	8 924,09 €
CA 2020 définitif affecté = - 20 163,70 € dép et - 11 272,87 € héb	2022	-10 081,85 €	-5 636,44 €	574,46 €	-15 143,83 €

Certifiée exécutoire, compte tenu de la transmission en préfecture le :
de la publication le :

Le Président,
David ROS.



